319 I

Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal

6211-09-064

Par courriel: svilleneuve@ville.montreal.qc.ca

sebastienlevesque@ville.montreal.qc.ca

Québec, le 25 juin 2015

Monsieur Sylvain Villeneuve Monsieur Sébastien Lévesque Arrondissement le Sud-Ouest 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage Montréal (Québec) H4C 2K4

Objet : Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315 kV dans l'arrondissement le Sud-Ouest à Montréal

Messieurs.

À la suite des première et deuxième parties de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont requises pour le 30 juin 2015, au plus tard :

- 1. Dans le mémoire qu'il a déposé devant la commission d'enquête, le maire de l'arrondissement indique que le pylône situé dans le parc d'Argenson a été installé à une époque où le terrain était utilisé par la voirie pour l'entreposage de sable et du stationnement. Veuillez confirmer que la section est de l'actuel parc d'Argenson a bel et bien servi à ces usages, et préciser les dates de début et de fin pour chacun de ces usages. Veuillez également préciser depuis quelle date cette section du parc est exclusivement considérée et utilisée comme un espace vert et quel en était le zonage lors de l'installation du pylône.
- 2. Hydro-Québec a-t-elle demandé et obtenu une autorisation de l'arrondissement (ou de la ville centre) afin d'installer le pylône qui se trouve actuellement dans le parc d'Argenson? Si oui, veuillez préciser l'année où Hydro-Québec a fait sa demande et la position des autorités de l'époque. Veuillez également déposer les résolutions en lien avec ledit pylône.

- 3. Pouvez-vous confirmer la nature des installations clôturées dans le parc d'Argenson qui ont été identifiées lors de l'audience comme étant une station météorologique et indiquer de qui elles relèvent? Leur déplacement a-t-il déjà été envisagé dans le cadre des plans de développement de la section est du parc? Si oui, des difficultés à cet égard, telles qu'un refus de la partie responsable, ont-elles été rencontrées?
- 4. Quelles sont les superficies occupées d'une part par la section clôturée sous le pylône et d'autre part celle qui a été identifiée comme une station météorologique dans le parc d'Argenson?
- 5. Existe-t-il un plan d'urgence, de sécurité civile ou tout autre plan devant être appliqué dans le cas d'un sinistre dans l'arrondissement? L'ajout du poste St-Patrick à proximité de la voie ferrée aurait-il des répercussions sur un tel plan ? Si oui, comment devrait-il être adapté?
- 6. Selon l'étude d'impact, lors des activités d'information et de consultation : « La Ville de Montréal a demandé à Hydro-Québec de confirmer que le poste ne constituerait pas un risque de contamination du canal de l'Aqueduc, source d'eau potable de la station de pompage Atwater située à proximité de l'emplacement proposé pour le poste, de l'autre côté de l'autoroute 15-20. » (PR3.1, p. 5-8)

Cette confirmation a-t-elle été obtenue? S'il y a lieu, veuillez déposer toutes correspondances relatives à cet échange.

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)

Rita LeBlanc Coordonnatrice du secrétariat de la commission